

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE DE BOURG-en-BRESSE (Ain)

**Séance du jeudi 17 novembre 2022**  
Date de Convocation : jeudi 10 novembre 2022  
Nombre d'Administrateurs en exercice : 13

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260110036-20221117-DEL202228-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2022

Affichage : 29/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Délibération n° 2022.28

**OBJET - Pôle Amédée Mercier - Partenariat autour de la mise en oeuvre d'un accueil commun -  
Convention d'objectifs et de financement**

**Présents** : Thierry ABERT, Raphaël DURET, Patrick LEVRAT, Catherine MICHON, Nadia OULED-SALEM,  
Michaël RUIZ, Thierry NICOLSI, Fabrice BORGET

**Excusés** : Jean-François DEBAT, Alexa CORTINOVIS, Yvonne GAHWA, Patricia MEDEVIELLE, Brigitte VISO

**EXPOSE**

**Rappel du contexte ou de l'existant et références**

Le Pôle Amédée Mercier regroupe les services du Département de l'Ain, le centre social Amédée Mercier ainsi qu'une mairie annexe et accueille également un certain nombre de permanences de partenaires (PIE, MLJ, CIDFF, écrivains publics, médiation santé ...). De plus, en avril 2022, une Maison France Services a été labellisée et a ouvert dans ces locaux.

**Motivation et opportunité de la décision**

Cette nouvelle offre, portée par le centre social a été l'opportunité de redéfinir et de développer la mission d'accueil commun pour l'ensemble des partenaires présents dans le pôle.

Dans le cadre de l'Accueil Social Inconditionnel de proximité, des objectifs ont été clairement identifiés :

- Améliorer l'accueil et aider à l'accès aux droits
- Contribuer à la dynamique du territoire entre partenaires et habitants
- Orienter de manière fiable vers un interlocuteur ou un service en adéquation avec les difficultés exposées par la personne

L'accessibilité aux services publics étant un enjeu d'égalité et de cohésion sociale, le Conseil Départemental de l'Ain souhaite soutenir la mission d'accueil commun au sein du pôle Amédée Mercier et s'engage sur une contribution en « année pleine » à hauteur de 7 200 euros.

Ceci étant exposé, il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur la convention proposée, par le président du Conseil Départemental de l'Ain et autoriser la Vice-Présidente à la signer ainsi que les éventuels avenants.

L'Assemblée autorise également la Vice-Présidente à signer la charte d'engagement pour la mise en place d'un premier accueil social inconditionnel de proximité, annexe 1 de la convention.

Il sera rendu compte de ceux-ci au sein du Conseil d'Administration.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** les termes de la convention à intervenir entre le CCAS et le Conseil Départemental de l'Ain, définissant les modalités d'organisation et de gestion. Cette convention est annexée à la présente délibération ainsi qu'une annexe 1 à la convention « Charte d'engagement pour la mise en place d'un premier accueil social inconditionnel de proximité ».

**PRECISE** que la présente convention est conclue pour une durée de trois ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024, modifiable par avenant.

**AUTORISE** la Vice-présidente du CCAS à signer la présente convention et les éventuels avenants.

**AUTORISE** la Vice-Présidente du CCAS à signer la charte d'engagement pour la mise en place d'un premier accueil social inconditionnel de proximité.

**PRECISE** qu'il sera rendu compte des éventuels avenants au sein du Conseil d'Administration

#### **Impacts financiers**

Les crédits correspondants sont prévus au budget du CCAS sur le programme Centres Sociaux – Chapitre 74 – Dotations, Subventions et Participations – Article 7473 – Subventions et Participations Départements.